Département de Moselle

COMMUNE DE MARANGE-SILVANGE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3. RÉGLEMENT GRAPHIQUE MARANGE

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 17/09/2020

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

ATMB
L'Atelier des Territoires

Approuvé le :

Elaboré le :		Modifié le :			Mis à jour le :	
17/06/1980		22/06/1983	17/01/2013		09/02/1983	30/10/1997
Révisé le :		27/03/1986	modification simplifiée	12/11/2015	23/06/1982	07/07/1999
30/06/1994		28/09/1989			22/06/1987	23/04/2021
21/02/2002		03/07/1997			31/01/1990	
14/09/2006		22/01/1998			15/04/1991	
27/06/2013		21/02/2002			03/05/1996	
		24/06/2009			14/05/1997	

« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2019 »

Légende :

- U — Découpage en zone avec indication du type de zone
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Cheminement piétonnier à conserver
- Élément du patrimoine bâti ou paysager à préserver
- Façade remarquable
- Marge de recul
- Jardins cultivés à protéger
- Périmètre AOC Vins de Moselle
- Voie soumise à des prescriptions particulières pour les rez-de-chaussée des constructions
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
2	Elargissement de la partie Sud de la rue de Plantières	163 m²	Commune
3	Extension du cimetière de Marange	1709 m²	Commune
8	Aménagement de la VR 52 (emprise du projet)	106 339 m²	Etat